

Arrondissement de BRIGNOLES

**MAIRIE
DE
POURCIEUX**

83470 POURCIEUX

Tél. 04 94 78 02 05
Fax 04 94 59 73 73
mairie@pourcieux.fr

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du 1^{er} juin 2026 à 18 heures 30**

SIGLES :

DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies
RSCS-CCFF : Réserve Communale de Sécurité Civile – Comité Communal Feux de Forêts
SAS : Société par Actions Simplifiée
PAI : Projet d'Accueil Individualisé
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
CST : Comité Social Territorial
SIHA : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
CAPV : Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe les participants que celle-ci fait l'objet d'un enregistrement audio. Il précise que cet enregistrement a pour finalité de faciliter la rédaction du procès-verbal et qu'il sera supprimé après son approbation.

Appel des conseillers

Procurations : Joëlle RONZON représentée par Claude PORZIO – Christophe BREMOND représenté par Marc GARINEAUD – Pauline DRUBAY représentée par Christian FABRE – Carole GENOUX représentée par Gilles-Olivier PAYAN.

Absente : Virginie BASSO.

Avec 14 conseillers présents, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se tenir.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Isabelle CAGIATI a été proposée comme secrétaire de séance.

Aucune objection n'a été soulevée concernant sa nomination.

Conventions relatives à l'accès et l'intervention de bénévoles RCSC-CCFF dans les communes limitrophes

Considérant que dans le cadre de la prévention et de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), des bénévoles des RCSC-CCFF sont amenés à se déplacer sur le territoire des communes limitrophes. La compétence des RCSC-CCFF étant réglementairement limitée au territoire de la commune qui l'a créé, il serait opportun d'autoriser et d'organiser par convention, les déplacements et les interventions des bénévoles de RCSC-CCFF dans les communes voisines, permettant ainsi entre autres d'assurer au mieux la protection de la forêt.

Après en avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et mandate Monsieur le Maire pour signer les conventions avec les communes limitrophes de Nans les Pins, Ollières, Pourrières, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Trets.

ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Conventions de mise à disposition de terrains, bâtiments et équipements communaux à titre onéreux

- 1) Vu la délibération du 20 juin 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame et Monsieur BONNEAU en vue de l'utilisation à titre privé du terrain situé au droit de leur habitation, 12 rue du Four à POURCIEUX,
Vu la demande écrite du 20 mai 2025 de Madame et Monsieur BONNEAU demandant le renouvellement de la convention du 20 juin 2016,
Considérant que ce terrain communal n'est toujours pas utilisé par la commune de POURCIEUX,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de Madame et Monsieur Monique et Bernard BONNEAU pour le renouvellement de la convention pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juin 2026, fixe la redevance à 240,00 € par an payable annuellement, précise que le montant de la redevance pourra être révisé annuellement par délibération du Conseil Municipal et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention d'utilisation temporaire d'un terrain communal avec Madame et Monsieur Monique et Bernard BONNEAU.
ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- 2) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAS « Rails Découverte » bénéficie de la mise à disposition d'un local dans l'Espace culturel de la gare nécessaire à son activité vélorail sur la voie de chemin de fer entre Pourcieux et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
Vu la convention du 13 mai 2024,
Considérant l'attrait touristique de l'activité Vélorail,
Considérant qu'il convient d'actualiser les conditions de la mise à disposition de ce local,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son avis favorable de mise à disposition de la SAS « Rails Découverte » d'un local de l'Espace culturel de la gare, fixe la redevance annuelle d'occupation du local à 3 300,00 €, précise que le montant de la redevance pourra être révisé annuellement par délibération du Conseil Municipal et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans renouvelable.
ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- 3) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société de chasse utilise un terrain communal destiné au rassemblement des chasseurs pour le départ des battues et diverses réunions.
Afin de régulariser cette utilisation, il convient de délibérer au sujet des conditions de la mise à disposition du terrain cadastré AE110, quartier les Grès d'une superficie de 3 995 m².
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de mise à disposition de la société de chasse du terrain sus nommé, fixe la redevance annuelle d'occupation du terrain à 120,00 €, précise que le montant de la redevance pourra être révisé annuellement par délibération du Conseil Municipal et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans renouvelable.
ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.
- 4) Vu la délibération du 20 juin 2016 donnant un avis favorable à la demande du « Club canin de Pourrières-Pourcieux » en vue de la mise à disposition du terrain AD109 situé Quartier Esquive d'Ay pour y installer l'activité de dressage canin,
Vu la convention signée le 1^{er} juin 2025 pour une durée de 3 ans,
Considérant qu'il convient d'actualiser la condition de la mise à disposition de ce terrain,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son avis favorable de mise à disposition de l'association « Club canin de Pourrières-Pourcieux » du terrain sus-nommé, fixe la redevance annuelle d'occupation du local à 1 400,00 €, précise que le montant de la redevance pourra être révisé annuellement par délibération du Conseil Municipal et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Club canin de Pourrières-Pourcieux » pour une durée de 3 ans renouvelable.
ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Tarifs communaux

Vu la délibération n°2021/09/05 du 13 septembre 2021 fixant les montants des tarifs communaux,

Vu la délibération n°2022/05/07 du 16 mai 2022 fixant les tarifs des droits de place,

Cette délibération fixe la liste exhaustive des tarifs communaux applicables à partir du 1^{er} juillet 2023 ou 1^{er} septembre 2023 (restaurant scolaire).

Certains tarifs n'ont pas évolué, d'autres ont augmenté notamment la location de la salle des fêtes, les repas de la cantine, l'occupation du domaine public.

Cimetière :

- Concession individuelle de 2 m2 pour inhumation en pleine terre pour une durée de 15 ans renouvelable360,00 €
- Concession de terrain pour caveau préfabriqué 4,20 m2 pour une durée de 30 ans renouvelable1 400,00 €
- Concession de terrain pour caveau traditionnel 5 m2 pour une durée de 30 ans renouvelable1 600,00 €
- Concession d'une case de columbarium pour une durée de 15 ans renouvelable650,00 €

Prêt de matériel communal :

- Chaise, l'unité.....0,50 €
- Plateau + 2 tréteaux, l'unité1,50 €
- Livraison/reprise du matériel sur le territoire de la commune25,00 €

Perception des droits de place :

- Marchands ambulants réguliers, le semestre pour une demi-journée par semaine (6H00-13H00 ou 13H00-20H00)65,00 €
- Marchands ambulants occasionnels, la place25,00 €
(camions outillages, ventes matelas, linge, ...)
- Cirques, spectacles itinérants, la journée25,00 €

Location Salle des Fêtes :

Période du 16 avril au 15 octobre

- Particuliers et associations domiciliées à Pourcieux, 1 journée.....450,00 €
- Particuliers et associations non domiciliées à Pourcieux, 1 journée900,00 €
- Caution1 000,00 €

Période du 16 octobre au 15 avril

- Particuliers et associations domiciliées à Pourcieux, 1 journée.....500,00 €
- Particuliers et associations non domiciliées à Pourcieux, 1 journée1 100,00 €
- Caution1 000,00 €

La non restitution où la détérioration de la clé sera facturée au locataire 150,00 €.

La non restitution où la détérioration du badge sera facturée au locataire 50,00 €.

Location Salle du Foyer (Place Victor Joseph Chavet) :

- Location à la journée.....150,00 €
- Occupation inférieure à 6 heures.....75,00 €
- Caution 550,00 €

La non restitution où la détérioration de la clé sera facturée au locataire 150,00 €.

Location salle de danse (Espace culturel de la gare) :

- Location à l'heure.....30,00 €
- Caution550,00 €
- Détérioration ou perte d'une clé..... 150,00 €

Occupation du domaine public Place Victor Joseph Chavet :

- Zone A, par jour80,00 €
 - Zone B, par jour200,00 €
- (voir plan annexé)

Commerces : Redevances pour occupation du domaine public

- Terrasse couverte, le m² par an25,00 €
- Terrasse de plein air, le m² par an21,00 €

Repas du restaurant scolaire (à partir du 1^{er} septembre 2023) :

- Coût du repas.....4,18 €
- Coût du repas PAI1,20 €

Taxi :

- Droit de stationnement, par an et par emplacement400,00 €

Mandate Monsieur le Maire pour établir les éventuels contrats ou conventions relatifs à ces tarifs.

ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Création de deux emplois : ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet et adjoint technique à temps non complet

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet et d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création, à compter du 31 août 2026 d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28,47 heures hebdomadaires, décide la création, à compter du 17 août 2026 d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet de 27 heures hebdomadaires et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à un départ en retraite et qui ne correspond plus aux besoins du service.

Vu l'avis favorable du CST du 2 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et mandate Monsieur le Maire pour mettre à jour le tableau des emplois.

ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc : Compétence périscolaire et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Vu la délibération du 17 mai 2021 décidant de contractualiser une convention de partenariat avec le SIHA pour la gestion et l'organisation de la compétence périscolaire et ALSH,

Vu la convention de partenariat du 4 juin 2021 signée pour 5 ans du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026, Considérant qu'il convient de renouveler le partenariat avec le SIHA dans les mêmes conditions que précédemment,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de partenariat et d'objectifs avec le SIHA : Compétence périscolaire et ALSH pour une durée de 3 ans et mandate Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention et tous les documents nécessaires relatifs à ce partenariat.

ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Demande de fonds de concours Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Rénovation de l'éclairage public du jeu de boules et du terrain de tennis municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux de « Rénovation de l'éclairage public du jeu de boules et du terrain de tennis municipal »

Afin de financer ces travaux, il convient de solliciter un Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte. Le montant total de l'opération est estimé à : 25 930,54 € HT

Plan de financement des travaux :

Nature du financement	Montant HT	% d'intervention
Autofinancement	6 965,27 €	27%
CAPV	6 965,27 €	27%
FDC Territoires d'énergie Var Symielec	12 000,00 €	46 %
TOTAL HT des travaux	25 930,54 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'attribution de Fonds de Concours communautaires le plus large possible à la CAPV pour l'année 2026 pour le projet « Rénovation de l'éclairage public du jeu de boules et du terrain de tennis municipal », mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser les travaux et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D1641 - Emprunts en euros	0,00 €	94 571,80 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	94 571,80 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	94 571,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	94 571,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	94 571,80 €	94 571,80 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		94 571,80 €		0,00 €

ADOpte à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Droits de préemption.

Sans intérêt pour la commune.

La séance est levée à 18 heures 55.

La secrétaire de séance,
Isabelle CAGIATI.

Le Maire,
Claude PORZIO.

